

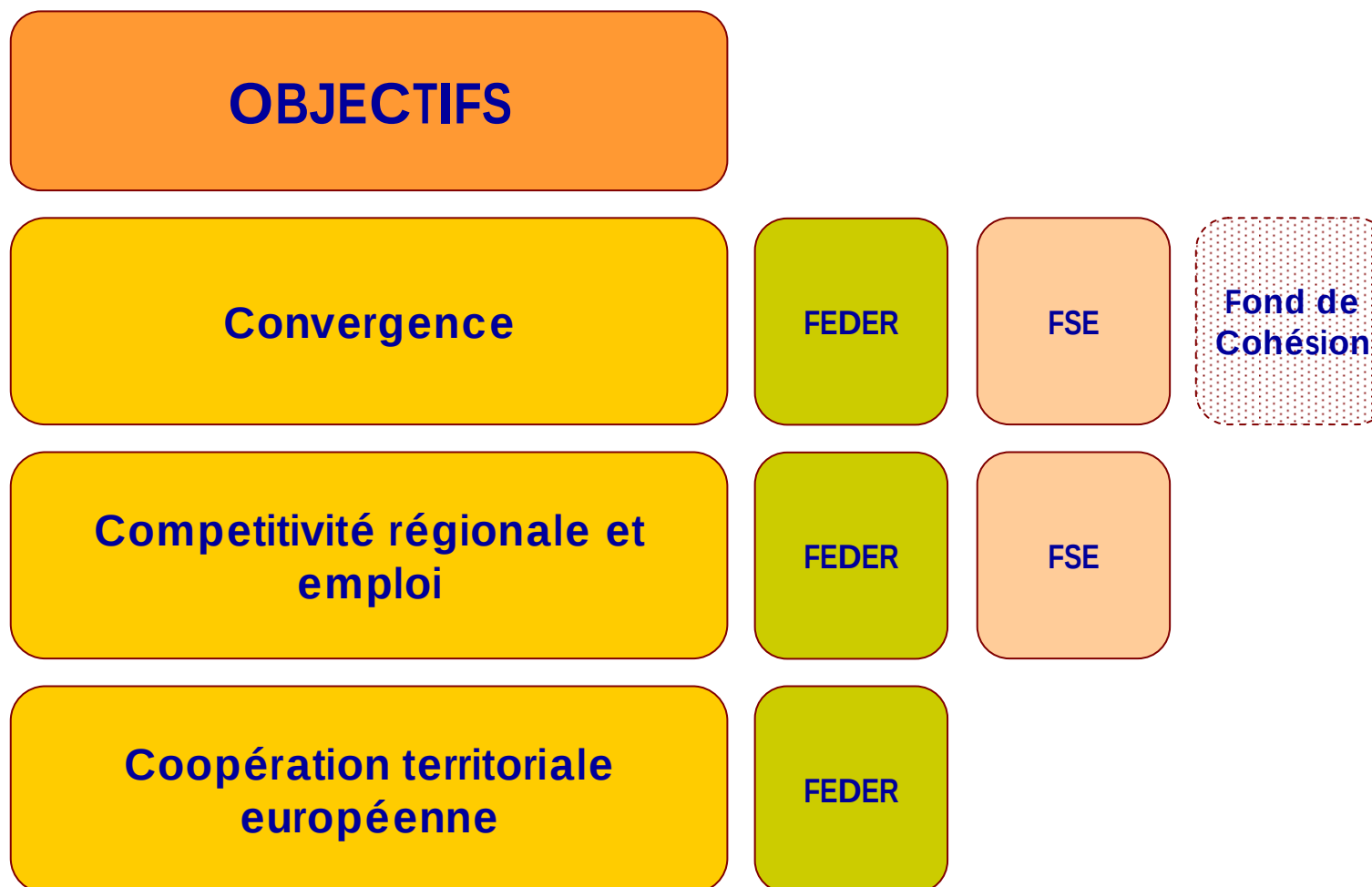


***PRESENTATION des PRINCIPAUX PROGRAMMES
EUROPEENS pour 2007-2013***

Une nouvelle période de programmation : 2007-2013

- Le Programme d'Initiative Communautaire « INTERREG » devient un objectif prioritaire de la politique de Cohésion :
 - **l'objectif 3** « *coopération territoriale* »
- Les Stratégies de Lisbonne (Recherche, Innovation, Développement économique) et de Göteborg (Environnement, Développement durable et Prévention des risques) définissent les priorités de l'objectif 3
- Le budget UE pour la coopération est plus important (de 75 % à 90 %)
- La coopération pour structurer l'espace, **mettre en réseaux les acteurs, répondre aux enjeux communs.**

Nouvelle programmation : simplification des programmes de « cohésion »



Principaux programmes de coopération

- Transfrontalier Franco-italien : ALCOTRA II
<http://www.interreg-alcotra.org/>
- Transnational : Espace ALPIN II
<http://www.alpinespace.org/>
- Transnational : Espace MED
<http://www.interreg-medocc.org/>
- Interrégional : IV C
<http://www.interreg3c.net/>
- Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat : IEVP / ENPI-CBC
– Coopération transfrontalière - Bassin Maritime MED

Programme Transfrontalier ALCOTRA II

- Enveloppe Budgétaire : 150 M€ (FEDER)
- AUG : **Région Piémont**
- STC : **Menton**
- Chef de file Français : SGAR PACA
- Zones éligibles à 75 % de FEDER : NUTS 3 (départements) frontaliers
 - France : Rhône-Alpes et PACA
 - Italie : Impéria, Cuneo, Turin, Aoste (Ligurie, Piémont et Val d'Aoste)
- Zones éligibles à 20 % de FEDER : NUTS 3 limitrophes
 - France : 83, 84, 26, 38, 01
 - Italie : Savona, Asti, Alessandria, Vercelli, Belta
- Zones éligibles hors FEDER : Monaco - Suisse

Le territoire éligible - ALCOTRA II



Descriptif d'ALCOTRA II

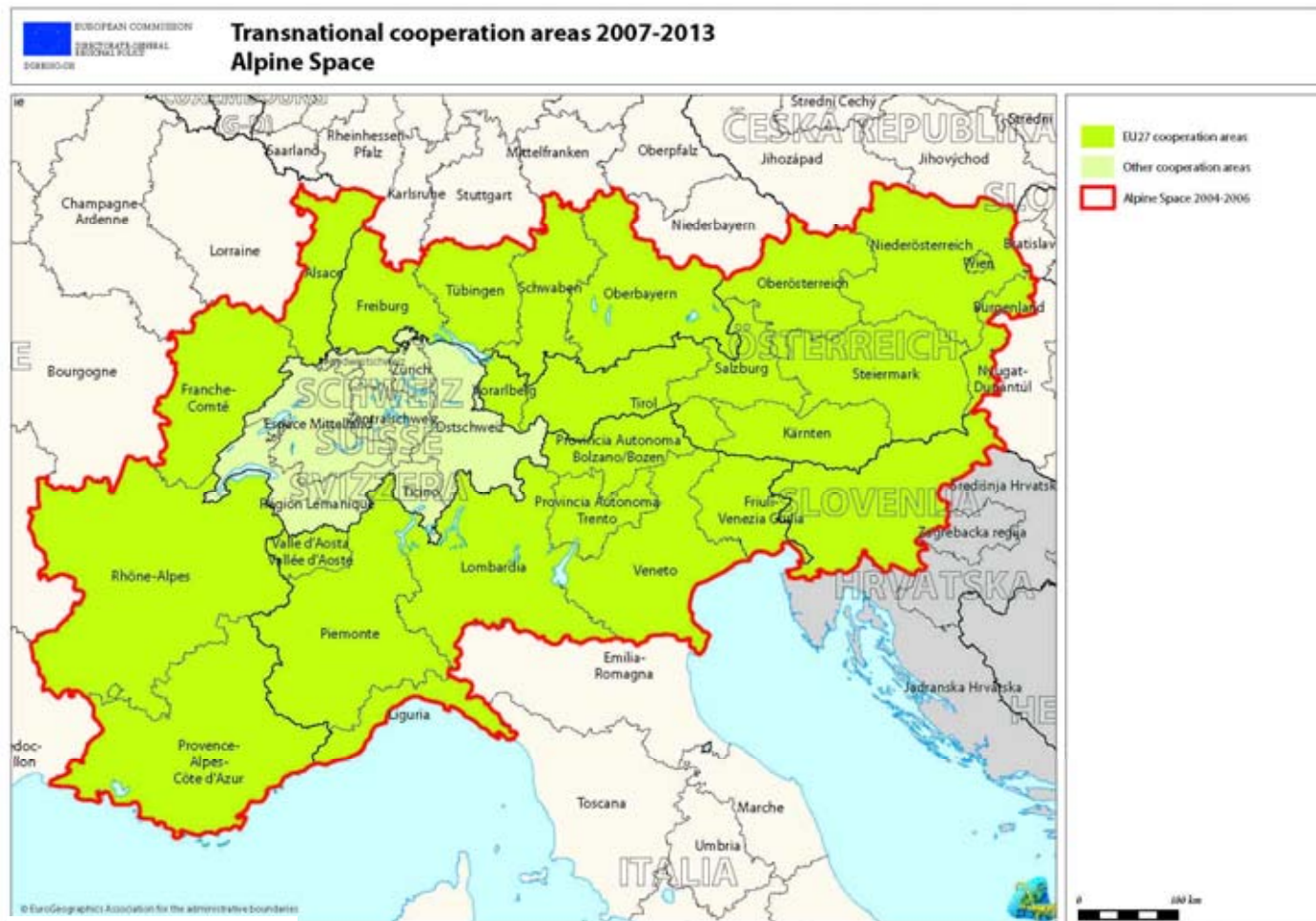
- **AXE 1 - DEVELOPPEMENT ET INNOVATION :**
Encourager la compétitivité et le développement durable des systèmes productifs locaux, des économies rurales et **touristiques transfrontalières**
- **AXE 2 - PROTECTION ET GESTION DU TERRITOIRE :**
Développer des stratégies communes pour la préservation de la biodiversité, les ressources naturelles, les paysages et **pour gérer les risques naturels et technologiques**
- **AXE 3 - QUALITE DE VIE :**
Encourager l'attractivité de la zone en améliorant les services (santé, sociaux, transport, **culturel**, éducation et formation) et en renforçant l'identité des communautés transfrontalières

1^{ère} programmation : janvier 2008

Programme transnational ESPACE ALPIN II

- Enveloppe Budgétaire du programme: 98 M€
(60 M€ pour 2000-2006)
- AUG : le Land de **Salzburg** (Autriche)
- STC : situé à **Rosenheim** (Allemagne)
- Cofinancement FEDER: jusqu'à 75%

Le territoire éligible - Espace ALPIN II



Descriptif d'ESPACE ALPIN II

- AXE 1 - COMPETITIVITE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :
aménagement du territoire, développement urbain durable, développement économique, promotion des « secteurs traditionnels » (agriculture, tourisme ...), services et qualité de la vie
- AXE 2 – ACCESSIBILITE ET TRANSPORTS
- AXE 3 – ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES :
promotion et protection du patrimoine naturel et culturel, prévention des risques naturels et technologiques, protection de l'environnement

Type d'actions cofinancées : mises en réseaux, études, actions d'information et de sensibilisation, observatoires, suivi des données, infrastructures légères.

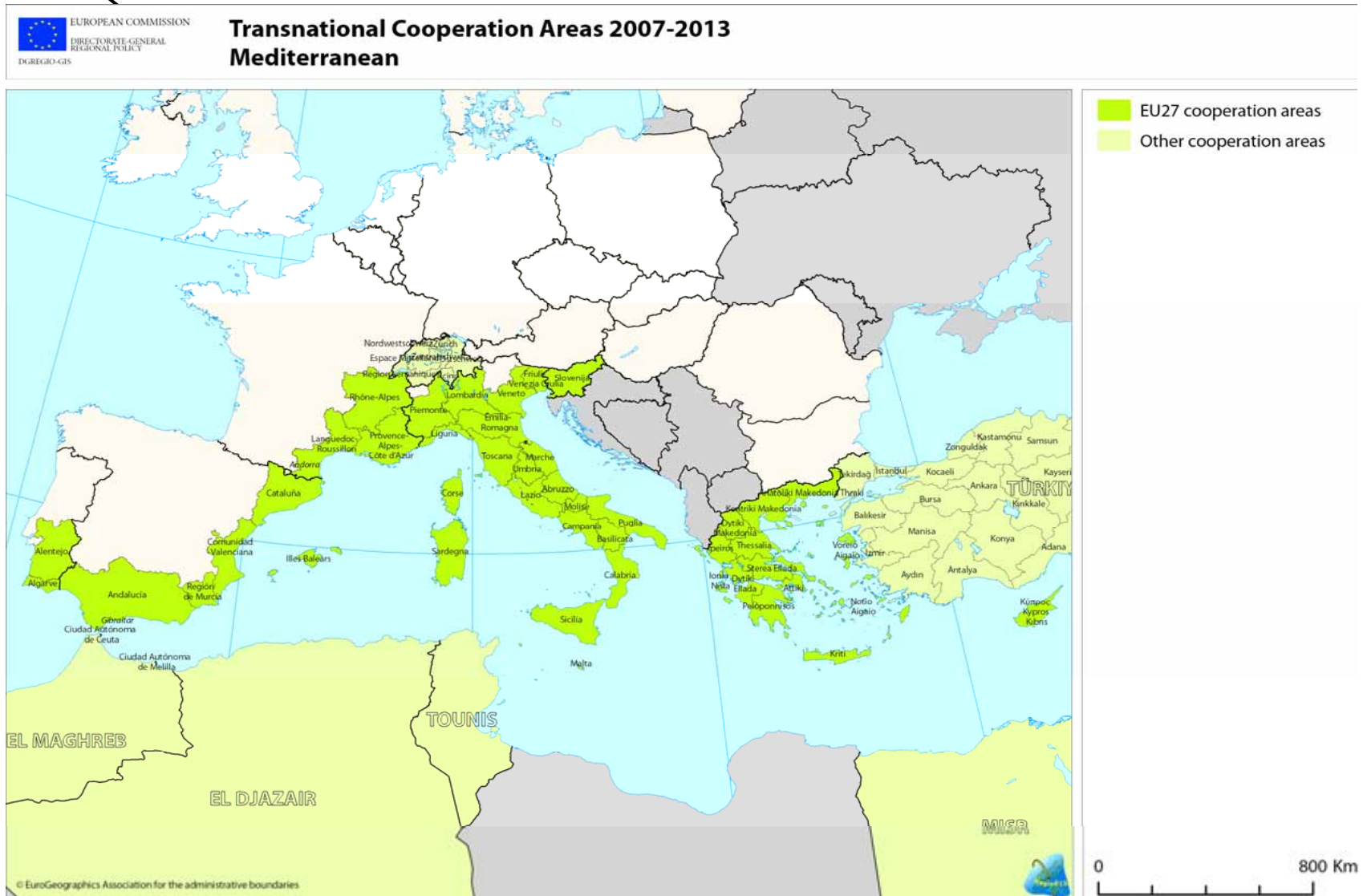
Attentes : une capitalisation des résultats des projets 2000-2006

- Le lancement prévu à l'automne

Programme transnational Espace MED

- Enveloppe Budgétaire : 250 Millions € dont 190 Millions FEDER
- AUG : **Région PACA**
- STC : **Marseille**
- Bureaux de liaison à Valence et Thessalonique respectivement en liens avec le programme voisinage et les fonds IPA (instrument de préadhésion)
- Autorité Nationale : Région PACA
- Préfet coordinateur : PACA
- Taux de Cofinancement FEDER 75 %, 85 % pour Chypre, Malte et la Slovénie

Le territoire éligible - MED



Descriptif de l'Espace MED

- AXE 1 - Renforcement des capacités d'innovation (30 %)
Diffusion des technologies innovantes et des savoir-faire / Renforcement des coopérations stratégiques entre acteurs du développement économique et autorités publiques
 - AXE 2 - Protection de l'environnement et promotion d'un développement territorial durable (34 %)
Protection et valorisation des ressources naturelles et du patrimoine / Promotion des énergies renouvelables et amélioration de l'efficacité énergétique / Prévention des risques maritimes et renforcement de la sécurité maritime / Prévention et lutte contre les risques naturels
 - AXE 3 - Amélioration de la mobilité et de l'accessibilité des territoires (20 %)
Amélioration de l'accessibilité maritime et des capacités de transit en privilégiant la multimodalité / Soutien à l'utilisation des TIC pour une meilleure accessibilité et coopération territoriale
 - AXE 4 - Soutien au développement polycentrique et intégré de l'espace Med (10 %)
Coordination des politiques de développement et amélioration de la gouvernance territoriale / Renforcement de l'identité et valorisation des ressources culturelles pour une meilleure intégration de l'espace MED
- Décembre 2007 : lancement du 1^{er} appel à projets

Typologie des projets - MED

- Au minimum des partenaires originaires de **3 pays**
- Procédure de sélection **en deux temps / 2 catégories d'appels à projets** :
 - **Classiques** : qui portent indifféremment sur l'ensemble des axes et des objectifs du programme opérationnel ;
 - **Ciblés** : sur la base d'un cahier des charges définis par le Comité de suivi afin d'orienter les porteurs de projets sur des thèmes, sur des secteurs d'intervention ou sur certains types de projets et de privilégier la constitution de partenariats spécifiques en fonction des champs d'intervention ou de l'envergure des objectifs fixés.
- Possibilité d'élaboration de projets stratégiques :
 - Projets d'envergure ayant une importance stratégique pour les Etats membres
 - Possibilité d'appui technique pour leur préparation
 - Sur la base d'un cahier des charges très spécifique élaboré par le Comité de suivi.

Le programme Interrégional de Coopération IVC

- Enveloppe Budgétaire : 321 M€
- AUG : **Région Nord Pas de Calais**
- STC : **Lille**
- Autorité Nationale : Région Nord Pas de Calais
- Taux de Cofinancement FEDER 85 %
- Zone Eligible : les 27 Etats Membres + Norvège et Suisse

Descriptif : INTERREG IV C

- AXE 1 – INNOVATION ET ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE
 - Innovation, recherche et développement technologique
 - Entrepreneuriat et petites et moyennes entreprises
 - Société de l'information
 - Emploi, capital humain et éducation
- AXE 2 – ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES
 - Risques naturels et technologiques
 - Gestion de l'eau
 - Gestion des déchets
 - Biodiversité et préservation du patrimoine naturel
 - Energie et transport durable
 - Paysage et patrimoine culturel
- Automne 2007 : 1^{er} appel à projet

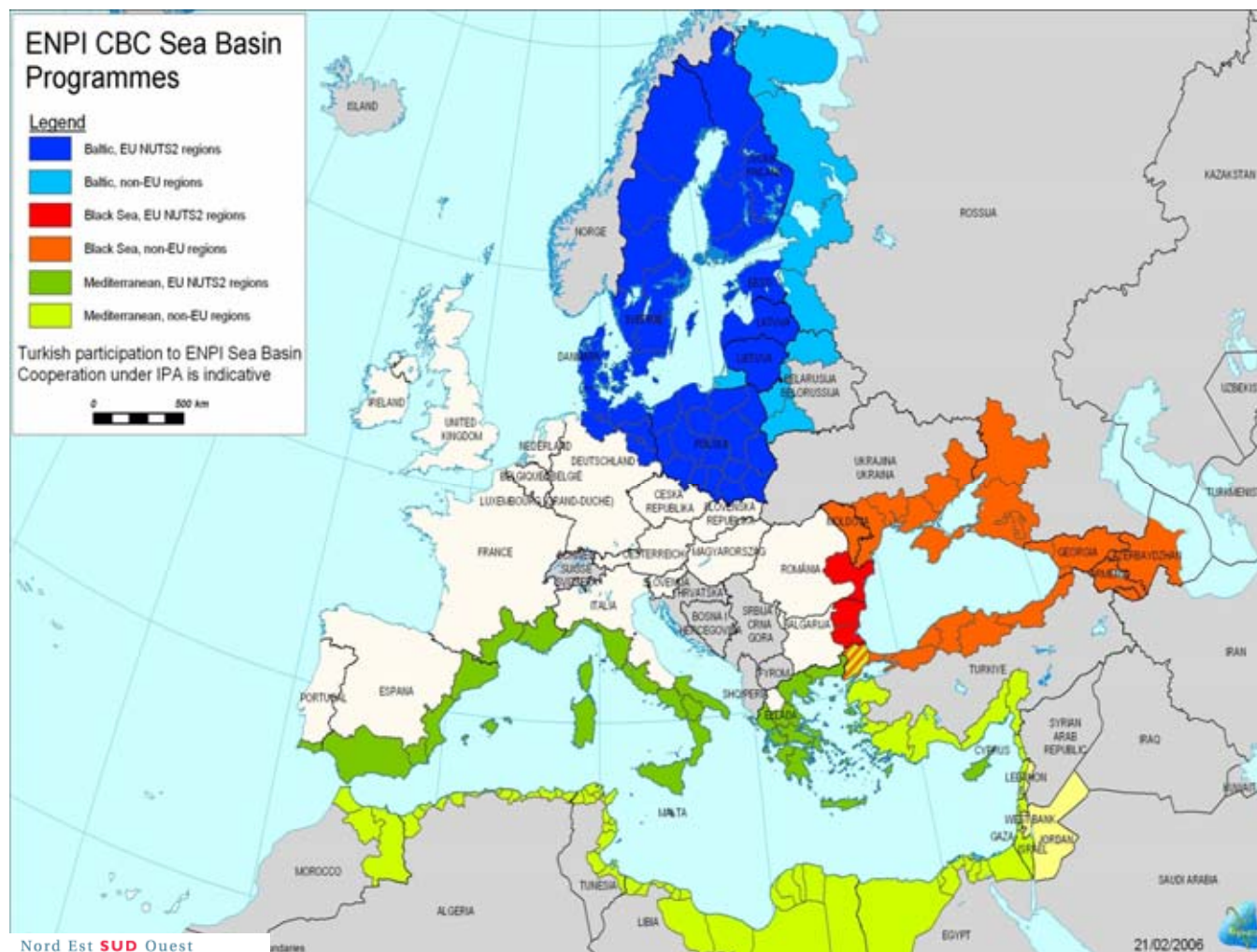
Typologie des projets IV C

- **des projets d'initiative régionale** : initiés par des acteurs régionaux et visant à échanger des expérience sur des domaines spécifiques pour identifier des bonnes pratiques et développer de nouveaux outils et de nouvelles méthodes à implanter.
- **des projets de capitalisation** : dans le but de s'assurer que les bonnes pratiques identifiées par exemple dans les projets d'initiative régionale trouvent une concrétisation dans les Objectifs « Convergence », « Compétitivité régionale et emploi » et « Coopération territoriale européenne ».
- **des projets « Fast track »** : proposés par la Commission sur des sujets qu'elle considère prioritaires ; ces projets viseront le **transfert de bonnes pratiques de régions avancées vers des régions souhaitant s'améliorer dans le domaine choisi.**

Le programme de Voisinage : Bassin Maritime Méditerranéen

- Enveloppe Budgétaire : 173 M€ Fond Voisinage (FEDER + MEDA)
- AUG : **Région Sardaigne**
- STC : **Cagliari** + Points de contact à Valence + Grèce et Jordanie (à définir)
- Coordination Nationale : Région PACA
- Taux de Cofinancement UE 90 %, jusqu'à 100% pour les PTM (en cours de négociation)

Le territoire éligible - Programmes de Voisinage



Voisinage Bassin maritime

- Axe 1 - Promotion économique et renforcement des territoires
Soutien à l'innovation et à la recherche en appui aux processus de développement des territoires de la Méditerranée / Renforcement des filières économiques trans-méditerranéennes en mettant en synergie les potentiels des territoires / Soutien au développement des stratégies méditerranéennes de développement territorial en intégrant les différentes échelles : locale, métropolitaine, urbaine, rurale et de bassin
- Axe 2 - Promotion de la durabilité environnementale au niveau du Bassin
Prévention et réduction des facteurs de risque pour l'environnement et **valorisation du patrimoine naturel commun** / Diffusion des énergies renouvelables et amélioration de l'efficacité énergétique
- Axe 3 - Promotion de l'efficacité et de l'opérabilité des frontières
- Axe 4 – Promotion du dialogue culturel et de la gouvernance locale

Typologie des projets

- Projets stratégiques, budgets compris entre 3 et 5 M€
- Projets initiés par les acteurs locaux organisés en partenariats transnationaux budgets compris entre 500.000 et 2 M €.